

Commune de MOUANS-SARTOUX

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Présentation Générale	2
Le Diagnostic	3
- Présentation des actions de concertation - Synthèse des résultats de concertation	
Le PADD	5
- Présentation des actions de concertation - Synthèse des résultats de concertation	
Le projet de PLU	6

Présentation Générale

Par délibération en date du 03 mars 2005, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération prévoit pour la concertation, conformément aux articles L.300-2 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme, l'organisation d'une réunion publique, la consultation du dossier par le public et la mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations de la population.

La concertation s'est organisée autour des trois phases de la procédure de révision du PLU :

- **Etablissement du diagnostic préalable,**
- **Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),**
- **Présentation du projet de l'arrêt PLU.**

LA CONCERTATION PUBLIQUE - Phase diagnostic

La première phase de la procédure a consisté à élaborer le diagnostic. Ce dernier a fait l'objet d'une réunion auprès des Personnes Publiques Associées le **09 décembre 2008**, puis d'une série de 3 forums et 2 séances d'ateliers qui ont permis de concerter la population.

Présentation des actions de concertation

Le diagnostic a fait l'objet d'une large présentation à la population ; la participation citoyenne a été concrétisée grâce aux ateliers thématiques.

Les différentes réunions ont été annoncées par la presse locale, des affichages et via internet.

Les réunions ont été présidées et animées par Monsieur le Maire, qui après avoir accueilli et remercié les personnes présentes, a expliqué les grandes lignes de la procédure, les impératifs découlant des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) de décembre 2000 et Urbanisme et Habitat de juillet 2003.

Il a ensuite expliqué quelles étaient les attentes de la municipalité lors de ces réunions, en insistant tout particulièrement sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'évoquer les doléances dites de proximité (propreté urbaine, problèmes particuliers, etc...), mais les réels enjeux d'urbanisme.

Les forums :

Ils se sont déroulés les **22 février 2007, 4 décembre 2008** et **21 mars 2009**.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration du P.L.U. a présenté par le biais d'un diaporama les éléments essentiels de la phase diagnostic.

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population. Il s'agissait moins de doléances que de demandes d'explication et de besoins de précision. Ainsi, les différents échanges, entre la population, les techniciens et le bureau d'études, ont permis à la population d'obtenir des réponses.

Puis un registre a été mis à la disposition du public pour y recevoir leurs éventuelles observations.

Les ateliers 21 - diagnostic :

Organisés le **23 juin 2007** à l'école de l'Orée du Bois, la commune de Mouans-Sartoux avec l'aide du bureau d'études ont animé les ateliers 21 – portant sur le diagnostic PLU & Agenda 21 – autour de 4 grandes thématiques :

- Aménagement du territoire et déplacements ;
- Emploi et lien social ;
- Culture, sports, loisirs, accès à la connaissance et équipements ;
- Environnement, biodiversité et paysage.

Chacune de ces thématiques a été traitée de manière approfondie et transversale afin de pouvoir identifier les dysfonctionnements communaux et faire des propositions.

Par exemple, la problématique des déplacements a été abordée à travers :

- Les déplacements doux,
- Les transports en commun,
- La circulation automobile et le stationnement,

Concernant l'aménagement, le logement et le foncier ont été traités de même que le problème du foncier. Enfin, il a également été sujet de la forme urbaine, de la proximité, de la mixité et de la vocation des zones.

L'emploi et le lien social ont été examinés au travers de plusieurs sous-thématiques :

- L'accès à l'emploi et le service public ;
- La prise en charge des personnes en difficultés ;
- Les incivilités, les nuisances et la protection de l'enfance ;
- L'accès à la culture et à l'information.

Au travers de l'atelier de la culture, des sports, des loisirs, de l'accès à la connaissance et des équipements, les participants ont évoqué les problématiques concernant :

- le réseau viaire, les transports en commun, les modes de déplacements alternatifs à la voiture et les déplacements et les accès aux équipements ;
- la solidarité et l'accès aux équipements et à la culture pour tous ;
- les équipements : les structures d'accueil.

Enfin, l'environnement, la biodiversité et le paysage sont des thématiques qui ont permis au mouansois de mettre en exergue des dysfonctionnements et de faire des propositions au sujet :

- des déchets ;
- de l'eau ;
- et de l'énergie.

Chacun de ces thèmes a permis d'évoquer à la fois la sensibilisation du public et la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie.

CONCLUSION

La concertation initialement prévue a été largement exécutée.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la concertation réalisée à ce jour et d'y mettre un terme sachant que le projet de Plan Local d'Urbanisme, une fois arrêté, sera ensuite soumis à enquête publique, ce qui permettra à la population de la commune de Mouans-Sartoux de faire à nouveau part de ses remarques et observations avant l'approbation définitive du dossier.

LA CONCERTATION PUBLIQUE - Phase PADD

La deuxième phase a concerné l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Le document a été exposé le **30 novembre 2009** aux Personnes Publiques Associées et le **21 octobre 2010** à la population afin que chacun puisse exprimer ses attentes et ses propositions pour l'organisation et l'amélioration du cadre de vie de la commune de Mouans-Sartoux.

Présentation des actions de concertation

Présentation à la population

La réunion publique a été annoncée par la presse locale, par affichages ainsi que par le site internet. L'information a été ainsi largement diffusée : la population mouansoise a été fortement mobilisée.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur le Maire, qui après avoir accueilli et remercié les personnes présentes, a expliqué les grandes lignes de la procédure, les impératifs découlant des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) de décembre 2000 et Urbanisme et Habitat de juillet 2003.

Il a ensuite expliqué quelles étaient les attentes de la municipalité lors de ces réunions, en insistant tout particulièrement sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'évoquer les doléances dites de proximité (propreté urbaine, problèmes particuliers, etc...), mais les réels enjeux d'urbanisme.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration du P.L.U., a présenté par le biais d'un diaporama le PADD :

- Un rappel des objectifs communaux et des principes du développement durable ;
- Les enjeux issus de la synthèse du diagnostic et du bilan de la concertation ;
- Les 4 grandes lignes de forces du développement communal ;

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

Puis un registre a été mis à la disposition de la population pour que ceux-ci puissent y déposer leurs éventuelles observations.

CONCLUSION

La réunion de concertation publique n'a pas fait ressortir d'opposition au projet de PADD présenté par la commune de Mouans-Sartoux.

LA CONCERTATION PUBLIQUE - Phase Projet Arrêt du PLU

La troisième phase a concerné la traduction règlementaire du PADD. Le document a été présenté **le 02 mai 2011** aux Personnes Publiques Associées et à la population **le 05 mai 2011** afin que chacun puisse exprimer ses attentes et ses propositions.

Présentation des actions de concertation

Présentation à la population

La réunion publique a été annoncée par la presse locale, par affichages sur des panneaux publicitaires et dans les bâtiments communaux ainsi que sur le site internet.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur le Maire de Mouans-Sartoux.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration du P.L.U., a présenté par le biais d'un diaporama le projet de PLU :

- Un rappel des grandes orientations communales et des principes du PADD ;
- Les traductions règlementaires (règlement et zonage par zone).

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

Puis un registre a été mis à la disposition de la population pour que ceux-ci puissent y déposer leurs éventuelles observations.

Synthèse des résultats de la concertation

Les principaux questionnements et thématiques qui ressortent sont les suivants :
(Les questions sont indiquées en gras et les réponses en italique).

Pouvez-vous nous donner des précisions sur la requalification du quartier des Groulles ?

Le bureau d'études : Le site des Groulles est appelé à une requalification de par sa fonction de petit pôle urbain secondaire en cours de composition. Il est inscrit le long de la route de Valbonne et, sur la commune de Grasse, de nombreuses activités existent déjà. La commune de Mouans-Sartoux souhaite contribuer ainsi à la valorisation de ce petit centre de vie de proximité.

Quelles sont les implications de la mise en place d'une servitude de mixité sociale au titre du L.123-2b ?

Grâce aux servitudes de mixité sociale, la commune de Mouans-Sartoux pourra répondre aux obligations de la loi SRU et aux engagements intercommunaux formalisés au travers du PLH.

La liste des emplacements réservés doit préciser le programme de logements et la part réservée au logement social.

La servitude de mixité sociale s'accompagne comme tout emplacement réservé d'un droit de délaissement.

Comment peut-on travailler les zones agricoles « dormantes » et les réhabiliter ?

Mr Le Maire : informe les participants que Mr Yan Vidal – maraîcher au chemin des Gourettes – est président départemental des jeunes agriculteurs, il se tient à la disposition de toute personne désireuse de renseignements et peut également les aider dans leur démarche.

CONCLUSION

La séance se conclut par un rappel des prochaines étapes prévues pour l'élaboration du PLU :

- **Exposition publique ;**
- **Etudes des demandes et insertion des corrections qui ne remettent pas en cause les grandes orientations votées dans le PADD ;**
- **Arrêt du PLU en conseil municipal ;**
- **Avis des personnes publiques associées ;**
- **Avis de personnes publiques associées ;**
- **Enquête publique ;**
- **Rapport du commissaire enquêteur ;**
- **Adoption du PLU en conseil municipal.**

La réunion de concertation publique n'a pas fait ressortir d'opposition au projet de PLU présenté par la commune de Mouans-Sartoux.